

Edito

En ce début d'année, au fil de mes rencontres avec les habitants de la commune ou du territoire de la Com Com, la vision optimiste n'a pas été de mise, sur les perspectives de 2024, la morosité l'emportant largement sur l'optimisme. Les facteurs de cette détérioration sont multiples ; planétaires avec la multiplication des conflits, de même avec les conséquences et prévisions alarmistes du réchauffement climatique... En France, où la représentation nationale s'ingénie à perdre sa crédibilité au travers de séances publiques affligeantes dans lesquelles le débat démocratique, responsable et respectueux a disparu, au profit de l'invective et des postures mettant en péril nos institutions représentatives.

Enfin sur notre territoire, les rumeurs de fermeture, de vente, d'arrêt d'activité vont bon train et il est difficile dans ce contexte de discerner le vrai du faux.

Les effets post covid sont réels et l'inflation a mis en situation difficile bon nombre de salariés et ménages qui malgré leur activité ont de très grandes difficultés à boucler leurs fins de mois et les arbitrages sont réalisés sur des biens essentiels.

Le décalage entre les conséquences de l'inflation et la problématique de baisse du pouvoir d'achat va croissant au point de devenir critique. Il est grand temps que toutes les strates politiques, entrepreneuriales, syndicales en prennent conscience et agissent.

Le Maire

Le Conseil Municipal

Ce Conseil Municipal s'est tenu le mardi 19 octobre 2023, avec l'ordre du jour suivant :

- Le Conseil a décidé de solliciter des subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Département (FRAT) pour rénover la toiture du garage. Cette opération est rendue nécessaire par la détérioration des bardeaux de bois, l'absence d'isolation et surtout doter le garage d'une toiture capable de supporter l'implantation de panneaux photovoltaïques, tant sur la partie à rénover que sur l'extension.
- Le gouvernement a ouvert la possibilité aux collectivités locales, EPCI... de proposer l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents de la fonction publique territoriale. Préalablement à la décision de versement il était *impératif* d'obtenir l'avis du Comité Social Territorial (C.S.T.) pour pouvoir verser la prime à nos 2 agents. Nous avons donc transmis notre demande au C.S.T.

Celui-ci a émis un avis défavorable au prétexte qu'une revalorisation de salaire était préférable à une prime. Le Conseil a décidé de renouveler sa demande, sans la modifier, auprès du C.S.T. pour la séance du 9 janvier 2024.

- Pour mettre en œuvre, la phase opérationnelle de l'adressage, le Conseil a déposé auprès de l'Etat (une demande de DETR 2024) ainsi qu'un financement auprès des amendes de police.

Notre demande de financement porte sur les plaques de rue, les poteaux et les numéros des maisons mais aussi sur le temps de travail de l'agent communal et du renfort qui sera recruté pour faciliter les travaux de pose.



Conseil Communautaire du 7/12/2023

Les principales décisions

- Après avoir mis en place le prélèvement bancaire, l'échelonnement du règlement des factures, mis à disposition des dispositifs hydro-économiques, la CC GCC a décidé d'aider, les ménages les plus modestes, en lien avec l'UDAF. Ce dispositif qui vous sera exposé en janvier 2024, concerne les personnes qui présente un reste à vivre individuel compris entre 120 € et 330 €, (le reste à vivre correspond au revenu du foyer après déduction des charges fixes : loyer, emprunts, assurance, énergie, téléphone, internet).
- Suite à un audit financier auprès de l'Association des P'tits Cailloux qui a assuré, en 2023, 108 journées d'ouverture et d'animations pour les enfants pendant les vacances scolaires ; le Conseil communautaire a décidé majoritairement d'accorder une subvention d'équilibre de 16 000 €. Cette subvention remboursable, bénéficiera d'un différé d'amortissement jusqu'en 2025.

- Le Conseil Communautaire a arrêté la tarification 2024 Eau et Assainissement.

Sur le territoire de la régie communautaire, poursuite de la convergence tarifaire. Au 1^{er} janvier 2024, augmentation de 0,05 HT centimes, soit 1,85 € du M3.

Il a été décidé d'augmenter les frais de réinstallation d'un compteur à 210 € HT, pour éviter les demandes de coupures et de remises en service successives de la part des abonnés.

Enfin la réalisation anticipée de branchements neufs sera facturée 1 250 € HT.



Conseil Municipal (suite)

- La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) s'est réunie en septembre et novembre pour évaluer la révision libre des attributions de compensation dans le cadre des compétences transférées. En effet les modalités de calcul et de répartition de la contribution au SDIS ayant été modifiées, il a fallu expliciter aux communes les conséquences pour chacune d'entre elles dès 2023.

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution de la commune en faveur de la Communauté de communes pour un montant de 3 173,42 €.

- Conformément aux obligations réglementaires, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'année 2022, rédigé par le service Eau & Assainissement a été transmis à chaque commune à destination des Conseils municipaux. Ce rapport porte sur :
 - * L'évolution du nombre d'abonnés par secteur
 - * L'évolution du prix TTC/m3 y compris redevance AEAG pour 120 m3
 - * L'évolution des recettes
 - * Le rendement des réseaux 2022
 - * L'évolution des résultats conformes des analyses de l'eau potable distribuée.

- Le SICTOM des BHT a initié sur l'ensemble de son territoire, une opération de mise en conformité des points de collecte des O M (**O**rdures **M**énagères).

Précisions, le bac à OM est bien la propriété du SICTOM, il est mis à disposition des communes, celles-ci ont la charge de l'emplacement du bac et de prévenir le moindre accident

Chaque emplacement de bac doit correspondre aux préconisations suivantes : un support de sol en béton ou goudron pour faciliter le roulement du bac et un garde-corps équipé d'une chaînette pour sécuriser le non déplacement du bac par grands vents.

Le Conseil a décidé de profiter de cette campagne pour mettre ses installations en conformité. Il a priorisé et transmis au SICTOM des BHT les emplacements en fonction de l'importance des travaux (l'absence de protection à des travaux légers de réfection) tout en formulant des déplacements de bac OM, pour améliorer le service et la sécurité des usagers.

- Suite au décret et à l'arrêté du 7 décembre, le Conseil avait retenu M Gwénael LE GALLO comme déontologue pour la commune de Rousses. Celui-ci venant d'être nommé par décret sur le ressort de la cour d'appel de Nîmes, il ne peut plus exercer sa fonction de déontologue sur le territoire de la commune. Le Conseil a désigné Mme Ingrid ANDRICH en remplacement de M Le GALLO.

- La loi d'Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable (APER) du 10 mars 2023, ouvre la possibilité à chaque commune de personnaliser leurs zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'énergie renouvelables.

Dans un premier temps le ministre avait avancé la date du 31 décembre 2023 comme date butoir pour le dépôt des délibérations. Or la circulaire préfectorale du 7 novembre 2023 a fait sauter ce verrou, laissant à chaque conseil municipal de prendre le temps de délibérer sans précipitation.

- L'utilisation de l'eau potable de la commune pour effectuer des travaux intra-muros chez des habitants, en particulier des constructions, ou sur des ouvrages localisés sur la commune pose une réelle problématique, d'une mauvaise utilisation de la ressource potable par des entreprises qui s'exonèrent ainsi de toute tarification.

D'autant plus que les périodes de sécheresse se succèdent année après année, mettant en danger l'approvisionnement en eau potable des habitations.

Aussi, le Conseil va solliciter le service Eau & Assainissement de la Communauté de communes pour lui proposer la création d'une borne alimentée par l'eau d'irrigation qui permettrait aux entreprises de ne plus faire de prélèvements sauvages sur le réseau d'eau potable de la commune.

Vœux du Conseil municipal
Samedi 27 janvier 2024 à 12 h 00
Foyer Rural de ROUSSES
Vous êtes tous les bienvenus